

2016-2263  
2018-08-09

## **Fongicide Technique – Biologique G-41 ®**

FABRICATION

ORGANISME VIVANT/POUSSIÈRE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : La souche G – 41 du *Trichoderma virens* contient un minimum de  $1,0 \times 10^8$  unités formant des colonies par gramme de poids sec

Avertissement, contient l'allergène blé

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISATEUR POTENTIEL

N° D'ENREGISTREMENT 30538 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 15,87 kg

BioWorks, Inc. 100 Route Rawson, Ste. 205, Victor, NY 14564

N° de téléphone 1 585 924 4362

Numéro de lot

Devrait être utilisé dans les 10 mois suivant la date de fabrication

Date de fabrication :

**MODE D'EMPLOI :**

Utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide enregistré en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Peut causer une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux, et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Les travailleurs et les personnes qui manipulent le produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables et des lunettes de protection ainsi qu'un respirateur anti-poussière approuvé par le NIOSH ou un masque anti-poussière approuvé par le NIOSH pendant le mélange et le chargement du produit et toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec du savon et de l'eau après avoir manipulé. Retirer les vêtements contaminés et suivre les consignes du fabricant relativement au nettoyage/à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) avant usage. Si de telles consignes ne sont pas disponibles, utiliser du détergent à lessive et de l'eau chaude pour nettoyer tout l'EPI lavable. Garder et laver l'EPI séparément des autres vêtements. Se laver les mains après l'emploi.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

Ne pas contaminer aucune étendue d'eau ou les eaux souterraines pendant l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC**

**LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT  
AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer dans un endroit sûr et sec, à des températures entre 2 °C et 5 °C. NE PAS contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans son contenant original pendant l'entreposage et garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas employé. Le produit devrait être utilisé dans les 10 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est dans une salle d'entreposage réfrigérée.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.